

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	En Exercice	Participant au vote
12	18	14

Séance du mercredi 19 juillet deux mille dix-sept

DATE DE LA CONVOCATION
13 JUILLET 2017

DATE D'AFFICHAGE
25 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept
et le dix-neuf juillet à 19 Heures
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la Présidence de Monsieur François RAMPENBERG.

PRESENTS : François RAMPENBERG (Maire) - Jean PONS (Maire-Adjoint) (délégation de vote de Stéphane WEBER) - Gérard LAINÉ (Maire-Adjoint) - Sandrine CANCE (Maire-Adjoint) - Odile VANDENBROUK (Maire-Adjoint) - Arlette DUFOUR (délégation de vote de Sylvette LAMOUREUX) - Marie-Claude LAINÉ - Nicole GUIDET - Sylvie GRÜN - Hervé ONYSZKO - Edwige CASSIOT - Jacky IGNATE.

ABSENTS EXCUSES : Patrick PETITJEAN (Maire-Adjoint) - Sylvette LAMOUREUX - Stéphane WEBER - Stéphane TOURTEAUX.

ABSENTS NON EXCUSES : Cédric JACQUIS - Fabrice ROBERT.

Madame Arlette DUFOUR a été nommée secrétaire à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION :

COMMUNE DE BRAINE – INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 421-3 et R. 421-26 à R. 421-29,

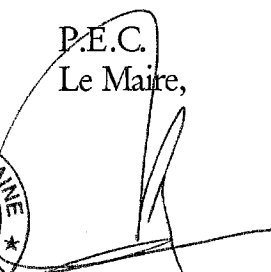
Le Maire explique que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.


Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois et sera transmise au Préfet, conformément à l'article L. 2131-1 du CGCT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

P.E.C.
Le Maire,

François RAMPELBERG



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 25 juillet 2017
et publication ou notification le 25 juillet 2017

Braine, le 25 juillet 2017

Le Maire


François RAMPELBERG



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

25 JUIL. 2017